



Abonnez-vous  
gratuitement  
aux BSV de la  
région Occitanie

## A retenir

<b>MILDIU</b>	Pression forte + sorties de symptômes + nouvelles contaminations dès 3mm : les voyants sont au rouge.
<b>BLACK-ROT</b>	Soyez vigilants des contaminations sont possibles lors de prochaines pluies
<b>FLAVESCENCE DOREE</b>	Les dates de T1 sont désormais connues. Consultez les informations réglementaires en fin de bulletin

Annexe : Réglementation « abeille »

## MÉTÉO

### Prévisions du 13 au 18 juin 2018

	Mer 13	Jeu 14	Ven 15	Sam 16	Dim 17	Lun 18
Températures	14 21	14 22	14 25	16 25	16 23	15 24
Tendances						

## STADES PHENOLOGIQUES

### Zone de St Sardos :

Le Tannat oscille entre début et mi-floraison alors que les autres cépages entament la nouaison.

### Zone du Brulhois :

Les stades observés oscillent de mi-floraison et nouaison.

Des dégâts de grêle se sont produits lors de l'orage du 11 juin sur les Côteaux du Quercy, notamment sur la commune de Castelnau de Montratier. Les dégâts sont parfois importants.

## MILDIU (*Plasmopara viticola*)

### • Situation au vignoble

Les symptômes de mildiou sont en nette progression aussi bien sur feuilles que sur grappes.

### • Données de la modélisation

- x **Potentiel Système :** Calcul à partir des données radar : Auty, Cordes, Cuq, Labarthe, Larrazet, Mas Grenier, Monclar, Puy Larroque, Sérignac, St Loup.

Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

Comité de validation :

Chambre d'agriculture du  
Tarn-et-Garonne, Chambre  
régionale d'Agriculture  
d'Occitanie, DRAAF Occitanie

ÉCOPHYTO  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

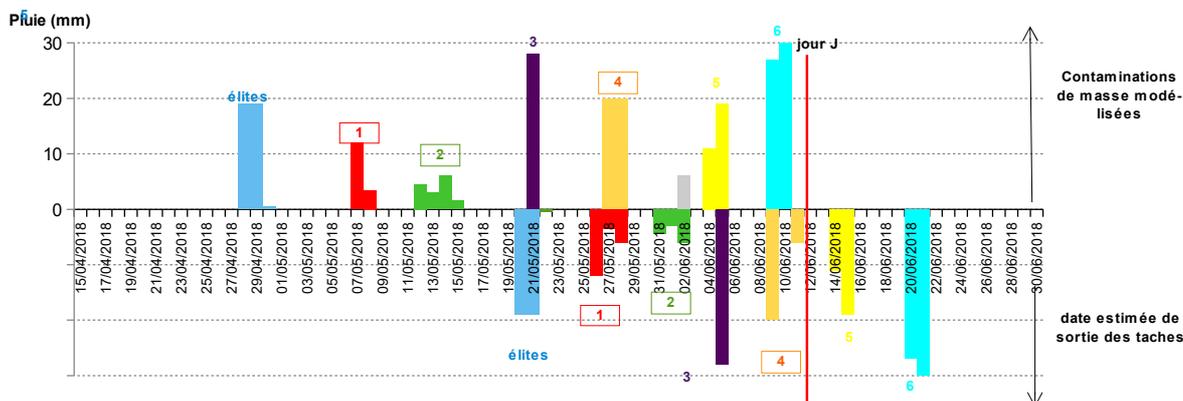
**Situation J-7 à J** : Les fortes pluies ont permis à la pression exercée par le mildiou de poursuivre sa hausse sur toute la zone. Elle ne reste faible que sur le secteur de Sérignac, et est moyenne sur les secteurs d'Auty, Labarthe et Puylarroque et forte sur les autres secteurs.

**Des contaminations de masse ont été modélisées sur tous les secteurs les 5, 9, 10 et 11 juin et plus localement le 4 juin sur les secteurs de Cuq, Puylarroque et Larrazet.** Les contaminations ont pu être localement de forte intensité sur les orages dépassant les 25 mm. Les taches issues des contaminations des 28-30 mai devraient être visibles.

**Simulation J à J+10** : Le risque de contamination par le mildiou poursuivra sa forte hausse sur toute la zone et le risque deviendra fort sur tous les secteurs. **Des contaminations de masse sont modélisées dès 3 mm de pluie sur tous les secteurs.** Elles pourraient être de forte intensité sur les secteurs ayant déjà eu les plus forts cumuls.

La sortie des taches issues des contaminations de masse des 4-5 juin devrait survenir autour du 14 juin et celles du 10 juin autour du 20 juin. Le temps d'incubation modélisé est toujours d'une dizaine de jours.

**Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 12/06/2018 pour la zone Tarn et Garonne**



**Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :**

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques  
La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante  
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

**Évaluation du risque** : La pression est forte et des contaminations sont possibles lors de chaque pluie. La présence de taches sporulées au vignoble, ajoute un facteur de risque supplémentaire (repiquages) malgré une fin de semaine plus clémente en termes de pluies. Surveillez l'évolution des prévisions météorologiques ainsi que l'état sanitaire de vos parcelles car des contaminations sont encore en incubation.

**Mesures prophylactiques** : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.

## OÏDIUM (*Uncinula necator*)

### • Éléments de biologie

La phase de sensibilité maximale est identifiée de la floraison à la fermeture de grappe.

• **Situation au vignoble** : pas de symptômes signalés à ce jour.

**Évaluation du risque** : La période de sensibilité maximale est en cours. Il existe un risque de contamination jusqu'à la fermeture de la grappe.

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

---

### • Situation au vignoble

Des taches sur feuilles sont toujours présentes mais ne progressent pas.

**Évaluation du risque** : Chaque pluie peut être synonyme de contamination et les grappes sont dans une phase de plus grande sensibilité à la nouaison.

Soyez donc vigilants au risque de nouvelles contaminations et de repiquages sur parcelles atteintes.

## BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

---

### • Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir, :
  - la maîtrise de la vigueur,
  - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon, (effeuillage à la nouaison)
  - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

### • Situation au vignoble

Des symptômes de Botrytis sur feuilles sont toujours présents. On recense de la pourriture pédonculaire sur le vignoble du Brulhois.

Différents facteurs de risque se combinent : conditions très humides, forte charge, chute difficile des capuchons floraux.

**Évaluation du risque** : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations où les facteurs de risque sont présents. Le stade de chute des capuchons (fin de floraison) est en cours dans certaines situations voire dépassé dans les situations les plus précoces.

## VERS DE LA GRAPPE

---

### • Situation au vignoble :

Les captures d'Eudémis restent nulles. Les glomérules peuvent être observés mais en très faible quantité.

### • Données de la modélisation

Le stade L5 est le stade dominant dans les populations. Il est trop tôt pour identifier un début de deuxième vol.



Glomérule et chenille sur inflorescence - Photo CA 81

**Évaluation du risque** : Les glomérules sont visibles. Il est donc temps de procéder à leur comptage afin d'évaluer le niveau de risque encouru pour la prochaine génération.

Un dépassement du seuil de nuisibilité sur la base de vos comptages de glomérules en fin de G1 implique une gestion précoce de la G2 au moment de la période des éclosions.

Pensez à renouveler les capsules de vos pièges.

**Seuil de nuisibilité** : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences  
(hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)

## CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

### • Situation au vignoble

Des adultes et quelques larves sont visibles au vignoble.



*Cicadelle verte : Adulte (en haut)  
1<sup>er</sup> stade larvaire (en bas)  
Photos IFV*



### *Biologie et description des symptômes*

La cicadelle verte hiveme hors des parcelles de vignes et regagne le vignoble au printemps. Les femelles vont alors pondre à l'intérieur des feuilles de vignes pour donner les larves de première génération. 5 stades larvaires vont se succéder avant de donner les adultes de première génération, généralement en juin. 2 à 3 générations supplémentaires vont alors s'enchaîner jusqu'à l'automne.

Les larves se situent sur la face inférieure des feuilles. Elles peuvent être blanches, roses ou vertes, se déplacent « en crabe » de manière rapide mais ne sautent pas (à la différence des larves de la cicadelle de la flavescence dorée). Le premier stade mesure à peine 1 mm pour atteindre 3 mm au cinquième stade.

Les ébauches des ailes apparaissent dès le 4<sup>e</sup> stade.

Les symptômes causés sont appelés des grillures. Il s'agit de rougissement sur cépages rouges et de jaunissement sur cépages blancs délimités par les nervures. Ces rougissements/jaunissements partent du bord de la feuille et progressent vers le centre. Par la suite, les parties colorées peuvent se dessécher.

**Évaluation du risque** : Risque nul pour l'instant.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. **Rappel** : la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

**Seuil de nuisibilité (printemps)** : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

**Mesures prophylactiques** : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

## CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

**• Situation au vignoble** : Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai dans nos cages d'émergence.

**Évaluation du risque** : L'ensemble des informations réglementaires relatives à la lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée sont disponibles sur le site de la DRAAF Occitanie.

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Sante-de-la-vigne>

Les dates retenues pour le **T1 larvicide** sont les suivantes : **du 15 juin au 25 juin 2018**

**Le T2 est à renouveler à 14j du T1 en conventionnel et à 10j du T1 en AB.**

## AUTRES OBSERVATIONS

---

Comme chaque année en période de floraison, des **méligèthes** sont observées sur les inflorescences. Il s'agit de petits coléoptères noirs se nourrissant du pollen de nombreux végétaux.

Les méligèthes sont des ravageurs bien connus du colza. Leur présence sur vigne ne semble qu'opportuniste et essentiellement liée à la présence d'une source de nourriture (le pollen des inflorescences). Elles peuvent être considérées comme sans danger pour la vigne et le déroulement de la floraison.



*Méligèthes sur inflorescence - Photos IFV et CA 81*

Des symptômes de **maladies du bois** commencent à s'extérioriser.

***Le prochain BSV Vigne Tarn-et-Garonne paraîtra le mardi 19 juin 2018***

### **REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne, Qualisol, le Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac AOC et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Les traitements contre la cicadelle de la flavescence dorée débutent. La vigilance s'impose pour ces interventions.

**La réglementation "abeille" s'applique aussi pour les traitements obligatoires !**

**- ATTENTION -**

**Vignes et inter-rangs en fleurs** : les abeilles visitent les parcelles pour récolter le pollen de vigne mais également pour butiner les fleurs des enherbements et des bordures.



## RAPPEL RÉGLEMENTATION ET BONNES PRATIQUES

### Avant le traitement :

Les **enherbements fleuris** de l'inter-rang et des bordures attirent les pollinisateurs sur les parcelles. Avant l'application d'un traitement insecticide il est impératif de **broyer ou détruire les parties aériennes des fleurs** pour préserver les insectes auxiliaires (*arrêté du 28 novembre 2003*).

Si un rucher est placé à proximité des vignes, **informez dès que possible l'apiculteur** des traitements que vous allez réaliser. Il pourra ainsi déplacer ses colonies si le risque d'exposition des abeilles est trop élevé.

### Réalisation du traitement :

Utilisez un insecticide portant une des **mentions « abeille »**, autorisé pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles. Attention, cette mention ne veut pas dire que le produit est inoffensif pour les pollinisateurs, sa toxicité est seulement moins élevée, il faut donc l'utiliser avec précaution.

**Ne traitez qu'en dehors de la présence d'abeilles**. Pour cela observez votre parcelle pour vous assurer de l'absence d'insectes pollinisateurs sur les fleurs du vignoble. La période d'activité des abeilles au cours d'une journée dépend des conditions extérieures (luminosité, température, pluie). Attention, au mois de juin les pollinisateurs peuvent être actifs sur une plage horaire importante. **Privilégiez un traitement le soir** quand les butineuses sont rentrées à la ruche.

**Veillez à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi** associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette). **Évitez la dérive des produits** (force du vent, respect des zones non traitées, etc.) car beaucoup d'abeilles sauvages nichent dans les abords directs des parcelles.

Il est interdit de réaliser un **mélange** comportant un pyréthrianoïde avec un fongicide de la famille des triazoles (IDM). L'insecticide doit être appliqué en premier, avec un délai de 24h minimum avant l'application fongicide (*Arrêté du 7 avril 2010*).

**Merci de diffuser largement ces recommandations et rappels réglementaires aux conseillers, techniciens et viticulteurs de vos réseaux. L'application de ces préconisations contribue à limiter les risques pour les pollinisateurs et préserver le travail des apiculteurs.**

### Pour en savoir plus :

consultez la brochure "[Pratiques agricoles et protection des pollinisateurs](#)"

ou la note nationale BSV [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#)



Association de Développement de  
l'Apiculture en Nouvelle Aquitaine

Ce message est diffusé en partenariat avec l'ADA NA.